

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 19 (1927)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Un journal syndical hebdomadaire unique  
**Autor:** Meyerhofer, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383656>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un journal syndical hebdomadaire unique.

Par *Ed. Meyerhofer*, Berne.

Par l'intermédiaire de la Fédération suisse du personnel des services publics, je présente la proposition suivante au prochain congrès syndical suisse d'Interlaken des 23—25 septembre 1927:

« L'Union syndicale suisse est invitée à éditer un journal syndical unique en remplacement des journaux actuels des fédérations syndicales suisses. La faculté est laissée aux fédérations de joindre des suppléments au journal unifié pour leurs besoins particuliers. »

Lorsque j'ai formulé cette proposition, j'étais parfaitement au clair en ce qui concerne son importance et sa portée, et je conçois aisément que de telles idées ne se réalisent pas du jour au lendemain. Bien au contraire, c'est souvent un travail de longue haleine, attendu qu'il est indispensable de commencer par éclaircir la situation et vaincre la résistance et les nombreux obstacles que rencontre toujours la réalisation d'une idée. Cette question doit faire l'objet de discussions et de décisions de la part des différentes fédérations. La question de l'impression, de l'édition, de l'administration ainsi que les conditions d'organisation nécessitent un examen approfondi. On ne pourra éviter de longues délibérations. Or, c'est justement parce que toute la matière doit être soumise à une étude préliminaire approfondie qu'il est absolument nécessaire que cette question soit déjà soulevée ici.

L'édition d'un journal syndical unique en remplacement des journaux actuels est dans l'intérêt de toutes les fédérations syndicales. Une récapitulation des dépenses pour les différents journaux corporatifs en 1925 présente l'image suivante:

1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . . . .	Fr. 73,583.—
2. Ouvriers du vêtement et du cuir . . . . .	» 6,828.—
3. Relieurs . . . . .	» 10,326.—
4. Cheminots (édition française et allemande) . . . . .	» 200,240.—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation . . . . .	» 37,682.—
6. Ouvriers métallurgistes et horlogers . . . . .	» 107,978.—
7. Fédération du personnel des services publics . . . . .	» 56,182.—
8. Employés des postes et télégraphes . . . . .	» 59,474.—
9. Personnel de la broderie . . . . .	» 9,790.—
10. Ouvriers des téléphones et télégraphes . . . . .	» 11,000.—
11. Ouvriers du textile, en fabrique . . . . .	» 28,468.—
12. Ouvriers du textile, à domicile . . . . .	» 9,146.—
13. Typographes . . . . .	» 57,140.—
14. Mécaniciens-dentistes . . . . .	» 1,541.—
Total Fr. 669,378.—	

La somme de fr. 669,378.— représente uniquement le montant que les fédérations syndicales doivent dépenser pour l'impression et l'administration des journaux corporatifs. La rémunération des rédacteurs n'est en partie pas comprise. Cette dépense de plus de trois quarts de million pour les journaux syndicaux suisses est

beaucoup trop élevée et ne peut nullement être justifiée, attendu qu'elle équivaut à une dilapidation des deniers des syndicats. Par une fusion et une uniformisation de la presse syndicale, il est évident que des sommes liquides plus élevées pourraient être réalisées pour les luttes économiques. Si l'on est quelque peu plus économe dans les dépenses pour frais d'administration, une puissante réserve pour de telles luttes pourrait être constituée sans charger les membres davantage.

Considérons maintenant le contenu de tous les journaux syndicaux; à part quelques louables exceptions, nous lisons dans chacun d'eux les mêmes articles, lesquels font le tour de la presse syndicale. Nous y trouvons les communiqués de l'Union syndicale suisse, les articles de la Fédération syndicale internationale et des coupures de la presse syndicale étrangère. Quiconque parcourt les journaux syndicaux doit s'apercevoir que le niveau intellectuel de notre presse syndicale n'est en maint endroit pas précisément très élevé. Les répétitions nombreuses des mêmes articles dans les différents organes corporatifs n'ont déjà pas une heureuse influence, et l'on ne peut se défendre de l'impression que les différentes rédactions sont très souvent à court de matières. A la décharge des rédacteurs des organes corporatifs, n'hésitons pas à avouer que leurs occupations accessoires ne leur laissent pas le temps nécessaire pour vouer toute leur attention à la rédaction; il arrive même très fréquemment que c'est juste à la dernière heure qu'ils sont obligés de bâcler un numéro dont ils ne sont eux-mêmes aucunement satisfaits.

Par l'édition d'un journal syndical hebdomadaire unique, il pourrait certainement être remédié à cet état de choses. Un tel journal constituerait sûrement un progrès considérable pour le mouvement syndical. Il faut attacher la plus grande importance au choix de la rédaction, afin que cet organe présente ce qu'il y a de mieux aux ouvriers. L'intérêt de toute la classe ouvrière suisse à un tel journal sera certainement plus grand que celui qu'elle porte à la presse syndicale actuelle. Ce journal syndical hebdomadaire devrait être envoyé à tous les membres de l'Union syndicale et contenir un supplément pour les membres des différentes fédérations; ce supplément ne devrait être adressé qu'aux membres de la fédération entrant en considération. Ces suppléments d'une ou plusieurs pages ne seraient destinés qu'au traitement de questions concernant la fédération ou ses sections.

Si par l'adoption de ma proposition au congrès syndical la pierre fondamentale en vue d'un journal syndical hebdomadaire unique se trouve posée, je suis alors persuadé que les partisans de l'idée seront toujours plus nombreux et que la question qui vient d'être soulevée pourra enfin être réalisée. Vouloir, c'est pouvoir.